

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TITRE DE TRANSPORT 1 VOYAGE PAR SMS

<p><i><u>Présentation du service</u></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *Le service d'achat de titre de transport par envoi de SMS permet à tout voyageur équipé de téléphone mobile (toute génération) d'accéder, charger et payer les titres de transport de la gamme TIL billet simple 1 voyage et billet gratuit 1 voyage et ce sans autre forme de démarche de la part du client, *Les billets délivrés sont à émission et usage immédiat. Ils donnent les mêmes droits de transport que ceux distribués sur papier ou cartes OÙRA! ou MobiTIL. Le billet simple est valable 1h30 à compter de l'horaire d'émission et permet la correspondance gratuite dans cet intervalle de temps. Le billet gratuit est délivré pour les enfants de moins de 4 ans accompagnant leur tuteur, ou pour des opérations ponctuelles et événementielles décidées par l'autorité organisatrice, *Les titres sont accessibles par simple envoi de SMS à un numéro court spécial. Le message de demande d'accès adressé au numéro court doit comporter la lettre « L » + « le numéro de la ligne » sans espace ou tiret ou « 4ans », *Le voyageur reçoit ensuite quasi instantanément un billet SMS comportant les informations du nom du réseau, numéro de ligne, période de validité et autorisation de correspondance, droit à gratuité éventuel, somme acquittée, numéro de série du ticket, renvoi vers les conditions de vente, *Dès réception du billet SMS, le voyageur est autorisé à monter dans les lignes régulières du réseau TIL. Le billet SMS n'est pas reconnu sur les bornes de validation présentes à bord des autocars. L'écran de l'appareil mobile contenant le ticket doit être présenté face visible au contrôle à vue du conducteur, *Les billets SMS peuvent être contrôlés par les contrôleurs des sociétés de transport ou désignés par l'autorité organisatrice,
<p><i><u>Conditions d'adhésion</u></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *L'achat de titre de transport TIL par SMS est sans surcoût, sans engagement, sans authentification ou inscription, *Le voyageur doit disposer au préalable d'un contrat d'abonnement individualisé auprès de l'un des 4 opérateurs mobile : Orange France, SFR, Bouygues Télécom, Free Mobile, *Le service n'est pas accessible dans le cas des offres pré-payées, contrat flotte mobiles entreprises, les MVNOs dont Euro-information Telecom : Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Auchan Télécom, Cofidis Mobile ; ainsi que tous les opérateurs étrangers, etc ...
<p><i><u>Conditions d'utilisation</u></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *La demande d'accès et de chargement du billet SMS doit impérativement être réalisée avant la montée dans l'autocar de ligne. Tout acte d'accès ou d'achat, réalisé dans le véhicule sur le parcours, n'est pas considéré comme valable en cas de contrôle à vue du conducteur ou lors d'un contrôle. Ainsi en cas de défaut de titre SMS, le conducteur pourra exiger l'acquittement d'un titre de transport papier ou billettique. Ainsi, il est conseillé au client de réaliser sa demande d'accès au service en phase d'attente à l'arrêt, plusieurs minutes avant le passage de l'autocar, *Le numéro de série du billet SMS est unique et indivisible. Le voyageur s'expose à un refus d'accès ou l'acquittement d'une amende en cas de détournement ou d'usage inapproprié (falsification du numéro de série, présentation d'une copie écran, transfert de SMS entre 2 individus, etc ...)
<p><i><u>Paiement de l'abonnement</u></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *Le billet simple SMS n'est pas réglable lors de la demande d'accès au service, *Le règlement intervient en post facturation en relation avec son contrat d'abonnement mobile ; c'est-à-dire que le client est débité du montant du ticket directement sur sa facture opérateur à la fin du mois. Cette facture affiche expressément le montant d'achat spécifique des prestations transport souscrites,
<p><i><u>En cas de problèmes</u></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *En cas de difficultés rencontrées dans l'accès au service (indisponibilité), d'absence de réception du billet SMS ou de réception d'un message d'erreur émanant de l'opérateur télécom, le voyageur est invité à renouveler plusieurs fois ses tentatives. En aucun cas un voyageur ne sera facturé s'il ne reçoit pas de billet SMS retour conforme. À défaut de réussite, le paiement physique d'un billet transport papier ou sur carte billettique doit être réalisé dans l'autocar,
<p><i><u>Remboursement</u></i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *Le billet SMS est considéré comme à émission et usage immédiat, *Il ne donne lieu à aucune annulation de transaction ou de remboursement,